

Réunion n°42 : jeudi 17 mai 2018 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascal Chiron et Pascale Bonnet. Pascale Bonnet a donné un pouvoir à Eliane De Lazzer.
Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 5 avril à l'unanimité (11).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption concernant le terrain bâti ZB170. Ce terrain construit est situé en zone U, 78 rue de la salle des fêtes.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité (11), de renoncer à exercer son droit de préemption.

Règlement intérieur de la salle des fêtes : modification

La durée de validité des chèques étant fixée à 12 mois, il est proposé d'imposer un délai maximum entre la réservation et la location fixé à 11 mois. Les périodes d'encaissement sont précisées. Les arrhes, non remboursables, sont encaissés à la réservation. Le complément de paiement payé à la réservation, est encaissé à la location.

Validation par le Conseil Municipal à l'unanimité (11).

Vente de 2 terrains constructibles face à l'église :

Ces 2 terrains font partie de la parcelle située face à l'église que la commune doit acquérir fin juillet après la modification n°2 du PLU. Nous avons un acheteur pour les 2 lots au prix convenu de 150.000€.

Autorisation du Maire pour la vente des 2 terrains à l'unanimité (11).

Travaux voirie traverse de village :

Présentation du projet d'aménagement du haut de la rue de l'église, phase 3 : chaussée rénovée jusqu'à l'entrée du chemin des fonts, chaussée rétrécie au niveau de l'église avec passage prioritaire pour les véhicules montant, trottoir qualitatif devant le mur du monument aux morts, béton désactivé entre le monument aux morts et le platane, trottoirs le long de la rue église côté Ouest jusqu'au monument de la vierge, murette en pierres devant le platane, passages piétons face à l'entrée de l'église et à la vierge. Le chiffrage global de l'ensemble des phases intégrant ce projet reste conforme à la prévision initiale (+3.000€ en phase 1 rue de la salle des fêtes, -16.000€ en phase 2 bas de la rue de l'église et +12.000€ en phase 3 haut de la rue de l'église). Ces dispositions respectent le projet d'aménagement du terrain face à l'église.

A l'unanimité (11), avis favorable du conseil municipal sur le projet d'aménagement du haut de la rue de l'église.

L'aménagement nécessite une validation des services du département, présent lors d'une réunion, le 16 mai.

Point travaux : Bas de la rue de l'église, reste à réaliser la signalétique et la pose du mobilier urbain.

Autres travaux voirie : rue des Gourras, réfection en attente du « bicouche ».

Rénovation intérieure de l'église de Chavannes :

Suite à la réunion du 28 mars, M. Amette, architecte, a déposé une proposition de diagnostic d'un montant de 5.000€ HT. Ce diagnostic a pour objet de préciser le projet de rénovation. Il est proposé de solliciter une aide du Conseil Départemental au titre de la dotation aux communes 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité (11), valide cette proposition.

2 - Informations :

Situation financière de la commune :

Le conseil municipal démarre par une intervention de Mme Dalloz, comptable public de la commune de Chavannes. Commentaires sur nos finances, capacité d'autofinancement, endettement, trésorerie, fonds de roulement... *La commune connaît un fort endettement (570.000€) lié à l'emprunt de 625.000€ sur 30 ans pour la construction de la nouvelle école. Elle doit faire une pause dans ses investissements pour rétablir à l'horizon 2021 une CAF Capacité d'Autofinancement brute de 60.000€ à l'identique des années précédant l'investissement école. La fiscalité, notamment la taxe foncière, est nettement inférieure aux communes comparables. Les charges générales de fonctionnement comme les charges de personnel sont maîtrisées. Le fond de roulement communal 2018 reste supérieur à celui de 2013, le niveau de trésorerie aussi.*

SIVOS RPI Bren Marsaz Chavannes :

Rencontre des 3 communes le 25 avril, le 4 mai puis le 14 mai, compte rendu. Rencontre de 2 prestataires informatique pour gestion cantine garderie, choix du prestataire Inforoutes. Suite à un récent contact avec la préfecture de la Drôme, le projet de création du SIVOS, semble définitivement compromis (refus de la Préfecture de créer de nouvelles structures intercommunales). Les 3 communes vont devoir établir une convention pour la gestion des achats de repas et la facturation. Etablissement du budget permettant de calculer les participations financières communales. Règlement du service, mise à jour du règlement actuel, travail à achever. Recrutement secrétariat en cours. Choix du prestataire repas, rédaction du cahier des charges de la consultation en cours. David Bernard a été désigné, à l'unanimité, responsable du groupe de pilotage. Nouvelle réunion prévue le 24 mai.

Conseil d'école extraordinaire du 24 avril :

Ordre du jour : passage à la semaine des 4 jours, nouveaux horaires à programmer suite au rejet de la 1^{ère} proposition par les services de la DASEN, raison impossibilité des transporteurs scolaires de satisfaire les horaires. A une majorité des membres du conseil école, il est décidé de retenir une fin des classes à Bren et Chavannes à 16h25. Le passage à la semaine des 4 jours n'est pas compromis. La Région organise une réunion sur les transports scolaires le 28 mai.

Renforcement de réseau électrique pour alimenter les terrains à l'Est de l'ancienne école :

Le Plan Local d'Urbanisme prévoit la construction de plusieurs logements sur ces terrains mais l'alimentation électrique n'est pas suffisante. Une étude commandée par le Syndicat d'Electricité de la Drôme avait été faite en 2017. La commune a inscrit ce renforcement dans son budget 2018. Une réunion a eu lieu le 25 avril avec le SDED pour faire le point sur ce projet. Un nouveau devis va être établi. Il sera probablement d'un montant supérieur à celui de 2017 (11.168€ en résiduel pour la commune). Il comprendra les tranchées, les fourreaux et les câbles depuis le transformateur central jusqu'à l'angle Sud Est de la cour de l'ancienne école avec un prolongement jusqu'à la rue du 15 juin 1944, pour ne pas avoir à refaire des travaux dans la grande rue ultérieurement. Il comprend aussi l'installation d'un câble pour alimenter le ténement foncier à l'Ouest de la rue de l'église. L'entreprise traitante devrait être la société Dherbet.

Déplacement de la Mairie dans l'ancienne école :

Réunion de travail, le mercredi 16 mai avec M. Mangano, maître d'œuvre. Le point a été fait sur le projet avec une visite sur place qui a permis de repérer des points à préciser. Nouvelle rencontre prévue, début juillet, pour validation du cahier des charges techniques et du dossier de consultation.

Protection du bourg aux inondations :

Point d'avancement du projet. Les bassins de rétention en amont du village ne devraient pas voir le jour avant 2021. Absence de difficulté foncière pour la réalisation des bassins des Maréchauds (propriété communale) et des Gourras (accord des agriculteurs).

Urbanisme :

Demande : Permis de construire de Mme Nathalie Perrochet pour la construction d'une maison, rue du 19 mars 1962.

Accord : Déclaration Préalable DP déposée par M. Gilles Pochon pour la création d'une piscine, chemin de Bousselin. Permis de Construire PC de M. Garçin et Mme Cros pour la construction d'un abri, route de Clérieux.

Refus : Déclaration Préalable de M. Vincent Riaille pour la construction d'un mur. Demande modifiée de Permis de Construire de M. et Mme Belekian pour la construction d'un abri de jardin et d'une terrasse couverte, rue du 15 juin 1944.

Divers :

Fibre à la maison : le syndicat ADN qui gère le chantier du raccordement à la fibre de chaque foyer annonce qu'il va entrer en contact avec les habitants. Une réunion publique sera probablement organisée prochainement.

Curage de fossé au quartier des Vénéras.

Assainissement autonome : La Préfecture de la Drôme rappelle l'obligation d'élimination des matières de vidange via des prestataires agréés. L'épandage dans les champs des agriculteurs est interdit.

Modification PLU, mise à disposition du dossier au public, du 22 mai au 22 juin inclus, selon horaires d'ouverture Mairie.

Logements communaux : changement de locataires en cours au 1^{er} étage des gîtes, dans le logement au-dessus de l'ancienne école et au-dessus de la mairie.

Pique-nique communal, le dimanche 10 juin à midi à la salle des fêtes. Point sur les préparatifs. Les nouveaux habitants sont invités personnellement.

Rappel : Les propriétaires de chiens ne doivent pas les laisser divaguer sur la voie publique sans les tenir en laisse.

INSEE : Enquête statistique sur les Ressources et les Conditions de vie, des foyers communaux peuvent être interrogés.

INSEE : Prochain recensement annoncé pour début 2019, entre le 17 janvier et le 16 février 2019. Réponse aux questionnaires de recensement possible sur Internet (en 2017, 47% des sondés ont utilisé Internet).

Lutte contre l'ambrosie : le référent communal, Sylvain Reboulet a participé à une réunion avec l'Agglo. Présentation du site de signalement et du lien avec la commune.